



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Ce formulaire doit être complété, imprimé, signé puis envoyé accompagné des pièces justificatives mentionnées en page 4, par courrier ou messagerie électronique à :

Communauté de communes Bretagne romantique
Service Environnement – Mobilité
22 rue des Coteaux
35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS
m.chesnais@bretagneromantique.fr

Les informations nominatives contenues dans la présente demande feront l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette loi donne au bénéficiaire droit d'accès et de rectification pour les données le concernant.



Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

- Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13.
- Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants.

* : *champs obligatoires*

DEMANDEUR

Civilité * : Nom d'usage * :

Nom de naissance * :

Prénom * :

Né(e) le * : / / A * :

CONTACT

Courriel de contact :@.....

Numéro de téléphone :

ADRESSE

N° d'appartement/étage : Entrée/Bâtiment/Immeuble :

Numéro : Rue ou voie :

Complément d'adresse :

Code postal * : Commune * :

INFORMATIONS SUR LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

N° facture * :

Date facture * : / / Date commande (si différente date facture) : / /

Prix TTC en euros * : € TTC (hors options et accessoires)



Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

* : *champs obligatoires*

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Le cycle est un modèle neuf à assistance électrique *,
- Le cycle est acquis depuis moins de 6 mois*,
- Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb *,
- Ma cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle *,
- Ma résidence principale est située sur l'une des 25 communes de la Communauté de communes Bretagne romantique*,
- Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle à pédalage assisté, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à la communauté de communes Bretagne romantique (CCBR), sur simple demande de sa part, de la possession du cycle *,
- Je ne bénéficie que d'une seule aide au titre du présent dispositif *,
- Je suis informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de la CCBR par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de la CCBR *,

Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

Fait le * : / /

À * :

Signature du demandeur :



Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

NOTICE

Textes de référence :

- Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13
- Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants

Le formulaire

- Ce formulaire a pour objet de permettre à toute personne physique majeure de bénéficier de l'attribution d'une aide de La CCBR en contrepartie de l'achat d'un cycle à pédalage assisté.
- Ce formulaire est accessible sur le site internet de la CCBR.
- Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courrier à la CCBR dont les coordonnées sont précisées en page 1, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).
- Le formulaire de demande contient plusieurs types d'attestations sur l'honneur à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide. Toutes les attestations sur l'honneur doivent être cochées par le demandeur.
- Le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de la CCBR.
- Attention : la demande d'aide doit être formulée auprès de la CCBR au plus tard dans les six mois suivant la date de facturation du cycle (cachet de la poste faisant foi).

Conditions à respecter pour bénéficiaire de l'aide

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),
- Être acquis par une personne physique majeure ayant sa résidence principale sur le territoire de la Communauté de communes Bretagne romantique et d'une cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle nulle,
- Être neuf,
- Ne pas utiliser de batterie au plomb,
- Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition,
- Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assistés neufs qu'elle acquiert.
- En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide dans les trois mois suivant la cession.

Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire.
- Copie du justificatif de résidence principale sur la Bretagne romantique, de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance de loyer.
- Copie de la facture d'achat du cycle de moins de 6 mois : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, les références et prix du cycle et la date d'acquisition indiquée sur la facture (date de la facture ou date de commande si différente).
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle (exemple : pour un achat en mai 2020, fournir l'avis d'imposition de 2019 sur les revenus de 2018).

Montant de l'aide

Le montant de l'aide proposée est de 100 € par ménage. L'aide de l'Etat complète le montant de l'aide allouée par une collectivité locale au titre du même VAE, sans jamais lui être supérieur. Dans tous les cas, le cumul des deux aides est au maximum égal au plus faible des deux montants suivants :

- 20 % du coût d'acquisition du cycle à pédalage assisté, toutes taxes comprises, hors options et accessoires,
- 200 euros.